AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

226C0682
FR001400PVN6-FS0437

18 mai 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VIRIDIEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 mai 2026, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en baisse, le 12 mai 2026, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VIRIDIEN et détenir, indirectement, 345 331 actions VIRIDIEN représentant autant de droits de vote, soit 4,80% du capital et 4,79% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	11	ns	11	ns
J.P. Morgan Securities plc	344 138	4,79	344 138	4,77
J.P. Morgan Prime Inc.	1 182	0,02	1 182	0,02
Total JPMorgan Chase & Co.	**345 331**	**4,80**	**345 331**	**4,79**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions VIRIDIEN sur le marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse les mêmes seuils.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Prime Inc. a précisé détenir 1 182 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ;

- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 11 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *depository receipt* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat ; et

- la société JP Morgan Securities PLC a précisé détenir 2 165 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de contrats de « *third party shares where right of use held* » portant sur autant d'actions et lui permettant d'utiliser à tout moment les actions visées par le contrat.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 IV et V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 336 049 actions VIRIDIEN (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 27 contrats « *equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 2 juillet 2026 et le 16 mai 2033[2].

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 7 189 314 actions représentant 7 215 165 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.